

“ la brièveté de cette vie, et le peu de
“ temps qui lui reste pour achever le
“ pèlerinage de ce bas monde ; et qu’el-
“ le a jusqu’à présent disposé, par de
“ précédents actes, de tous les biens
“ qu’il avait plu à Dieu de lui départir :
“ elle a fait par les présentes, son testa-
“ ment et son ordonnance de dernière
“ volonté, ainsi qu’il suit :

“ Au nom du Père, et du Fils, et
“ du Saint-Esprit, Amen.

“ Premièrement, comme chrétienne
“ et catholique, elle recommande son
“ âme à Dieu tout-puissant, et le prie,
“ par les mérites infinis de la mort et de
“ la passion de son Fils, notre Sauveur
“ et Rédempteur Jésus-Christ, de lui
“ pardonner ses fautes et ses péchés ; et
“ après son trépas, de la recevoir en son
“ Paradis avec les Bienheureux. A cette